LUMI
RIVISTA DI STUDII NANTU À L'ETÀ DI I LUMI È DI E RIVOLUZIONI

LES BOURBONS D'ESPAGNE ET DE NAPLES FACE À L'« AFFAIRE THÉODORE » : RECOMPOSER UNE POLITIQUE CORSE (1736-1739)

Max Desgoutte, Università di Corsica, UMR CNRS 6240 Lisa

Résumé : Lorsque Théodore de Neuhoff débarque en Corse au printemps 1736, les mystères qui entourent son identité et ses projets intriguent immédiatement les chancelleries européennes. Agit-il pour son propre compte ou au service d'une puissance étrangère ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que les premiers soulèvements insulaires ont bénéficié, à plusieurs reprises, du concours d'acteurs liés à des puissances étrangères et que les Bourbons d'Espagne et de Naples nourrissent, depuis plusieurs années, leurs propres intérêts à l'égard de la Corse. Dès lors, l'irruption du baron westphalien dépasse largement le cadre de son éphémère royauté : elle devient pour Madrid et Naples un véritable problème diplomatique. À partir d'un corpus largement inédit de correspondances conservées à l'Archivo de la Corona de Aragón (A.C.A.) et à l'Archivo General de Simancas (A.G.S.), cet article suit la construction et l'évolution de cette « affaire Théodore » entre 1736 et 1739. Si ces correspondances éclairent d'abord principalement la perception madrilène de l'affaire, elles accordent progressivement une place croissante à Naples à mesure que Théodore entre directement dans l'orbite du royaume de Charles VII. Ce déplacement ne doit toutefois pas masquer l'étroite articulation des deux cours : les liens dynastiques entre Philippe V et son fils, comme la forte présence espagnole dans l'entourage gouvernemental du jeune souverain, conduisent Madrid et Naples à agir largement de concert dans le traitement de l'affaire Théodore. L'étude montre ainsi comment les deux cours s'emploient à dissiper les soupçons de compromission avec Neuhoff sans pour autant se désintéresser du devenir politique de l'île ni épouser systématiquement les intérêts de la République de Gênes. L'intervention française en Corse à partir de 1737 bouleverse cependant cet équilibre : désormais, toute ambiguïté à l'égard de Théodore risque également d'altérer les relations avec Versailles.

Abstract : When Theodore of Neuhoff landed in Corsica in the spring of 1736, the mystery surrounding his identity and intentions immediately aroused the interest of European chancelleries. Was he acting on his own behalf, or in the service of a foreign power? The question was all the more pressing since the early Corsican uprisings had, on several occasions, benefited from the assistance of individuals connected to foreign powers, while the Bourbons of Spain and Naples had for several years pursued interests of their own in Corsica. Neuhoff's sudden appearance therefore extended far beyond the brief episode of his kingship: for Madrid and Naples, it became a genuine diplomatic problem. Drawing on a largely unpublished corpus of diplomatic correspondence held at the Archivo de la Corona de Aragón (A.C.A.) and the Archivo General de Simancas (A.G.S.), this article traces the emergence and development of the "Theodore affair" between 1736 and 1739. While these sources initially shed light primarily on Madrid's perception of the affair, Naples gradually assumes a more prominent role as Theodore enters directly into the political orbit of Charles VII's kingdom. This shift, however, should not obscure the close coordination between the two courts: the dynastic ties between Philip V and his son, together with the strong Spanish presence within the young king's government, led Madrid and Naples to act largely in concert in their handling of the Theodore affair. The article thus examines how both courts sought to dispel suspicions of collusion with Neuhoff without losing interest in Corsica's political future or systematically aligning themselves with the interests of the Republic of Genoa. French intervention in Corsica from 1737 onwards, however, fundamentally altered this balance: from

that point on, any ambiguity in their attitude towards Theodore also threatened to strain relations with Versailles.

La décennie 1730 s'ouvre sous des auspices particulièrement favorables pour la monarchie espagnole. La ratification du traité de Séville le 9 novembre 1729 a confirmé les droits de l'infant Charles sur les duchés de Parme, de Plaisance et sur le Grand-Duché de Toscane[1]. Trois ans plus tard, la guerre de Succession de Pologne parachève le retour espagnol en Italie. Désormais liés à la France de Louis XV par le traité de l'Escorial[2], signé le 7 novembre 1733, les Bourbons de Madrid profitent du conflit pour chasser les Habsbourg d'Italie méridionale et permettre le couronnement de l'infant comme roi des Deux-Siciles, le 3 juillet 1735[3]. Lorsque Théodore de Neuhoff débarque en Corse, les Bourbons d'Espagne et de Naples ont retrouvé une place de premier plan dans les affaires italiennes et méditerranéennes.

L'apparition de Théodore : un nouvel objet diplomatique

Le 15 avril 1736, l'ambassadeur d'Espagne à Gênes, Félix Cornejo, informe José Patiño, *Secretario de Estado y del Despacho*, de l'arrivée en Corse d'un personnage dont l'identité demeure encore inconnue. À cette date, l'ambassadeur se trouve dans une situation comparable à celle de plusieurs représentants étrangers : il ignore encore qu'il s'agit de Théodore de Neuhoff et se contente d'évoquer un « personnage [...] de très belle apparence et vêtu à la manière des Turcs, se disant d'illustre parenté »[4]. Cette situation contraste toutefois avec les renseignements déjà disponibles dans d'autres chancelleries. Dès le 3 avril, le consul de France à Bastia signale à sa hiérarchie l'arrivée mystérieuse d'un étranger dissimulé sous le nom d'un autre prince[5], tandis que la République de Gênes identifie formellement le 13 avril le baron Théodore de Neuhoff grâce aux renseignements transmis par son consul à Livourne, Domenico Gavi[6]. Cette différence de temporalité s'explique notamment par l'absence de représentant espagnol permanent en Corse. Madrid dépend alors largement des informations transmises par son ambassade à Gênes, elle-même tributaire des renseignements fournis par les autorités de la République, ce que rappelle Félix Cornejo dans chacune de ses lettres.

Les rares informations qu'il collecte lui permettent d'affirmer à sa hiérarchie, le 22 avril, que le « prétendu turc » est bien le baron de Neuhoff[7]. Son identité désormais connue, de nombreuses interrogations demeurent : quel est son dessein ? Quels soutiens possède-t-il dans l'île ? Au nom de quels intérêts agit-il ? Les correspondances diplomatiques témoignent du désarroi des représentants espagnols, qui ne disposent encore que d'informations fragmentaires sur le nouveau souverain corse. L'ambassade du Roi Catholique à Venise presse Cornejo pour qu'il fournisse secrètement plus d'informations sur Neuhoff et son avancée en Corse[8]. Ces premières correspondances ne mentionnent aucun des éléments qui permettront plus tard de mieux cerner le personnage. Ses liens passés avec

[1] Voir Antonio de BÉTHENCOURT MASSIEU, *Relaciones de España bajo Felipe V. Del Tratado de Sevilla a la guerra con Inglaterra (1729-1739)*, Madrid, Asociación Española de Historia Moderna, 1998, chap. I, pp. 39-60.
[2] Sur la genèse de cette alliance et sa dimension dynastique, voir Guillaume HANOTIN, « El primer pacto de familia (1733): ¿un tratado de alianza oportunista o revelador del componente dinástico de las relaciones internacionales? », *Studia Historica. Historia Moderna*, 44/2, 2022, pp. 201-225, notamment pp. 210-213.
[3] Roberto FERNÁNDEZ, *Carlos III*, Madrid, Arlanza Ediciones, 2001, p. 70.
[4] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 13, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 15 avril 1736.
[5] Antoine-Laurent SERPENTINI, *Théodore de Neuhoff, roi de Corse. Un aventurier européen du XVIIIe siècle*, Ajaccio, Albiana, 2011, p. 10.
[6] Antoine-Marie GRAZIANI, « Théodore de Neuhoff vu par les ambassadeurs », dans *Du roi Théodore à la première intervention française, 1736-1741. Actes des Troisièmes Rencontres historiques d'Île-Rousse*, Ajaccio, Albiana, 2013, p. 53.
[7] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 13, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 22 avril 1736.
[8] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 24, comte de Fuenclara à Félix Cornejo, Venise, 12 mai 1736.

Giulio Alberoni, le duc de Ripperdá ou encore son service dans les armées espagnoles demeurent totalement absents des échanges diplomatiques du printemps 1736[9]. Parmi les représentants de la monarchie espagnole, Fernando Triviño, ambassadeur en France, fait figure d'exception. Seul à affirmer avoir personnellement rencontré Théodore, il précise que celui-ci ne se présentait alors que sous le simple nom de baron de Neuhoff, bien loin des titres sous lesquels il est désormais présenté dans les correspondances diplomatiques : Grand d'Espagne, milord d'Angleterre, maréchal de France, baron de l'Empire, chevalier de la Toison d'Or, prince du Trône Romain ou encore vice-roi de Corse : « Le titre qui lui convient le mieux [est] celui de grand filou et d'imposteur, qui n'a pu subsister en Allemagne, en Espagne ni dans ce royaume en raison de sa mauvaise conduite. »[10]

Cependant, l'entreprise du baron westphalien intervient dans un contexte européen particulièrement troublé, rendant peu crédible, aux yeux des contemporains, l'hypothèse d'une initiative menée sans le soutien d'une puissance étrangère. Les soupçons se portent notamment sur la Grande-Bretagne, dont le consul à Tunis est directement impliqué dans la logistique du débarquement[11]. La cour de Turin n'est pas davantage épargnée, alors que son opposition avec la Sérénissime autour du marquisat de Finale est à son paroxysme[12].

La diplomatie espagnole n'a d'autre choix que de se faire l'écho des rumeurs qui la concernent directement. Les représentants vénitiens et autrichiens semblent déjà accréditer l'idée que le nouveau roi de Corse serait un envoyé du Roi Catholique[13]. Il aurait même déclaré qu'au moment d'établir sa succession, les rois d'Espagne et des Deux-Siciles n'en seraient pas exclus, selon certains représentants génois[14]. Début juin, l'ambassadeur de Charles-Emmanuel III à Gênes transmet un projet de cession de la Corse à l'Espagne[15]. Les raisons profondes de l'édition de ce texte laissent Balbo Simeone de Rivera circonspect mais il va de soi que son existence – mêlée aux autres intrigues – n'arrange pas les Espagnols, ce que redoutait déjà le comte de Fuenclara quelques semaines plus tôt : « Tout cela, Votre Seigneurie le comprendra aisément, ne peut produire aucun effet favorable pour nous dans l'état actuel des affaires du monde. »[16]

Aux origines des soupçons génois

Toutefois, il est utile de rappeler que ces soupçons ne naissent pas *ex nihilo*. D'un côté, la politique étrangère de Philippe V est alors dominée par l'ambition de rétablir la présence dynastique espagnole dans les possessions italiennes perdues à Utrecht[17]. Le roi d'Espagne envisage même au printemps 1729 – mais surtout à l'été 1730 – de faire valoir les droits de suzeraineté issus de

[9] Sur les rapports de Théodore de Neuhoff avec Alberoni et, plus largement, sur ses liens avec l'Espagne avant son entreprise corse, voir Jeanne LEBOULLEUX-LEONARDI, « Théodore, l'Angleterre et le projet d'Alberoni pour la Corse », *LUMI*, no 4, 2024.
[10] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 24, Fernando Triviño Figueroa y Alarcón à Félix Cornejo, Passy, mai 1736.
[11] Antoine-Laurent SERPENTINI, *Théodore de Neuhoff…*, pp. 69-73.
[12] *Ibid.*, p. 68.
[13] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 24, comte de Fuenclara à Félix Cornejo, Venise, 12 mai 1736.
[14] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 14, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 12 mai 1736.
[15] Antoine-Laurent SERPENTINI, *Théodore de Neuhoff…*, p. 73.
[16] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 24, comte de Fuenclara à Félix Cornejo, Venise, 12 mai 1736.
[17] Virginia LEÓN SANZ, « La política italiana de Felipe V entre 1713 y 1746 », *Studia Historica. Historia Moderna*, 44/2, 2022, pp. 12-14.

l'investiture pontificale de 1297 du *Regnum Sardiniae et Corsicae*[18]. De l'autre, les révolutionnaires corses sollicitent plusieurs princes, dont Philippe et son fils Charles, pour obtenir un soutien dans leur lutte contre la République de Gênes. Ce choix ne procède pas d'une véritable orientation philo-espagnole, mais d'un calcul politique : parmi les solutions dynastiques envisagées, leurs candidatures leur paraissent les plus avantageuses[19]. Et bien qu'aucun soutien officiel des Bourbons d'Espagne aux *Naziunali* ne puisse être établi, ces derniers ont, à plusieurs reprises, bénéficié de l'aide de certains de leurs représentants. Ainsi, Luigi Giafferi, le chanoine Orticoni, le piévan Aïtelli, Marc' Aurelio Raffaelli et d'autres chefs débarquèrent en Corse le 14 avril 1734 à l'aide d'une felouque catalane, tous munis de patentes espagnoles. Le passage de Livourne à Campoloro avait été rendu possible par l'entremise d'officiers du *Regimiento de Córcega*, Seta Bastelica, Francesco Rivarola et Tommaso Micheli[20]. Quelques mois plus tard, le tout jeune roi de Naples, Charles, reçut Andrea Ceccaldi et Erasmo Orticoni à sa Cour, ce dernier livrant un argumentaire historique en faveur des droits qui unissaient les souverains espagnols au royaume de Corse. S'il est difficile de mesurer la réception réelle de ce mémoire, l'octroi concomitant à Orticoni du titre de chapelain d'honneur de Charles de Naples ne pouvait qu'entretenir l'ambiguïté entourant les rapports entre les chefs corses et les Bourbons[21]. À Livourne, où s'est établie une véritable « cellule » corse, Duarte de Silva, marquis de la Banditella et consul d'Espagne depuis 1717, apparaît également comme un interlocuteur récurrent des *Naziunali*. Son nom est ainsi associé à plusieurs des entreprises conduites par les Corses depuis le port franc[22]. Cette proximité alimente elle aussi les soupçons : un mémoire conservé dans la correspondance consulaire française à Gênes l'accuse d'envoyer ouvertement aux insurgés des embarcations chargées d'armes et estime qu'il ne pourrait agir de la sorte sans « la permission ou l'aveu de la Cour d'Espagne ».[23] De tels épisodes ne peuvent qu'entretenir, aux yeux des autorités génoises, l'ambiguïté entre initiatives individuelles d'agents espagnols et politique officielle de Philippe et Charles, ambiguïté qui ne se limite d'ailleurs pas au seul consulat de Livourne : à Florence, le père dominicain Salvatore Ascanio – ministre du roi d'Espagne auprès du grand-duc de Toscane – intervient lui aussi en faveur de certains Corses, allant quelquefois jusqu'à tenir un discours favorable à leur cause[24].

Ces précédents prendraient sans doute moins de relief si, au printemps 1736, une nouvelle affaire ne venait alimenter les soupçons qui entourent déjà la monarchie espagnole. Cette fois-ci, c'est Domenico Rivarola qui se retrouve sous le feu des critiques. Les instances génoises ne corrèlent pas ses agissements avec ceux de Théodore de Neuhoff mais elles l'accusent d'outrepasser ses prérogatives et d'être personnellement impliqué dans les révoltes. Il réside à Livourne depuis mars

[18] Philippe COLOMBANI, *Les Corses et la Couronne d'Aragon. Projets politiques et affrontements des légitimités*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2020, p. 52.
[19] Sur les stratégies politiques des révolutionnaires corses et les différentes solutions envisagées au cours de la période, voir également Erick MICELI, *Les révolutions corses et l'idée républicaine. Pascal Paoli face à ses innovations, limites et contradictions (1755-1769)*, Bordeaux, Éditions Le Bord de l'Eau, 2024.
[20] A.G.S., Estado, leg. 5514, rapport génois transmis par Bernardo de Ezpeleta à José Patiño, Gênes, 21 avril 1734.
[21] Francis POMPONI, « Des *Principali* au *Capi* ou quand les notables ruraux se font chefs de guerre (1733-1736) », dans Dominique TADDEI (coord.), *De l'affirmation de la Nation à la première déclaration d'indépendance (1731-1735). Actes des Deuxièmes Rencontres historiques d'Île-Rousse*, Ajaccio, Albiana, 2012, p. 158.
[22] Paolo CALCAGNO, « Livorno, los corsos y un caso de tolerancia al contrabando de guerra en el complicado juego político-diplomático de la década de 1730 », *Cuadernos de Historia Moderna*, 47/2, 2022, pp. 517-519.
[23] *Mémoire anonyme et non daté, dans Lucien-Auguste LETTERON (éd.),* Correspondance des agents de France à Gênes avec le ministère, Bastia, Ollagnier, 1902, t. I, pp. 218-219.
[24] Paolo CALCAGNO, « Livorno, los corsos… », pp. 521-522.

1734[25], sous la surveillance étroite des agents génois. Fomentation d'intrigues contre la Sérénissime, achats et envois de munitions destinées aux *Naziunali*, transports vers la Corse de déserteurs de la République pour grossir les rangs des insurgés[26]… la liste des agissements qui lui sont imputés dans le port franc à la faveur de son poste de vice-consul s'étoffe chaque jour un peu plus[27]. Toutes ces pièces à charge accumulées par les services génois étayent le rapport que Agostino Grimaldi remet à l'ambassadeur d'Espagne contre son subalterne à Bastia. Cornejo ne semble pas surpris puisqu'il avoue que les faits lui ont déjà été rapportés à plusieurs reprises depuis sa prise de poste. Gaetano de Arpe, consul de Philippe V à Gênes, apparaît lui aussi dans cette affaire, Cornejo précisant qu'il s'est constamment employé à atténuer les accusations portées contre le vice-consul bastiais[28]. Plus encore, celles-ci ne sont nullement nouvelles à Madrid : dès le 14 décembre 1734, Giuseppe Ottavio Bustanzo, envoyé de la Sérénissime en Espagne, en informait José Patiño : « En effet, le consul Silva, à Livourne, encourage les chefs des rebelles. Le vice-consul Rivarola, à Bastia, ainsi que d'autres officiers de Sa Majesté, se joignent à ces mêmes chefs, participent à leurs assemblées, leur ont fourni, et continuent de leur fournir, des armes et des munitions, tout en leur facilitant les embarquements ainsi que les moyens nécessaires pour faire parvenir ces secours dans l'île. »[29]

Avec Gênes, une coopération réelle mais limitée

Pour les têtes couronnées du Continent, le sceptre et la couronne que reçut Théodore en Alesani ne lui donnent pas le moindre crédit. Les Bourbons d'Espagne et de Naples partagent cet avis et se doivent de réagir sous peine d'alimenter les soupçons de ceux qui les accusent de favoriser ses desseins. L'occasion d'afficher cette fermeté leur est bientôt offerte par une nouvelle affaire impliquant des militaires au service de Naples. En mai 1736, deux officiers du *Regimiento Real Extranjero* – levé à la solde de Naples depuis 1734 – y débarquèrent avec des recrues, des munitions et des barils de poudre, le tout à l'aide d'une barque catalane et sans aucun passeport[30]. Les tenants et les aboutissants de cette histoire ne sont pas des plus clairs mais, à leur retour à Livourne le 23 mai, le duc de Montemar plaça les officiers dans deux forteresses différentes et le patron de la barque en prison : « J'ai ordonné que l'on instruisît contre eux une procédure sommaire, que j'ai transmise à la cour de Naples, afin que, par le châtiment de ces coupables, cette République puisse constater ce que j'ai tant de fois assuré à Votre Seigneurie : que ni mon Roi, ni le Roi des Deux-Siciles ne souhaiteraient que l'on contribuât, directement ou indirectement, à entretenir la sédition de Corse ». Dans le dispositif espagnol, l'intervention de Montemar revêt une portée particulière. Vice-roi de Sicile, capitaine général des armées espagnoles décrit par Roberto Fernández Díaz comme *« uno de los*

[25] Eugène F.-X. GHERARDI, *Casa Rivarola. Une famille corse dans l'histoire méditerranéenne*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2023, p. 43.

[26] Dans le contexte de la guerre de Succession de Pologne, Domenico Rivarola et le marquis de la Banditella prennent également part, aux côtés des chefs corses, à un dispositif destiné à fournir au *Regimiento de Córcega* des hommes – notamment des déserteurs génois –, mais aussi de la poudre, des armes et des munitions. Sebastiano COSTA, *Mémoires regardant le roi Théodore, écrits de la main même de Sébastien Costa, ex-auditeur général de la Nation corse en 1735 et ensuite grand chancelier et premier secrétaire d'État dudit roi,* éd. Renée Luciani, Aix-en-Provence, La Marge, 1972, t. I, pp. 245-265.

[27] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 1, rapport anonyme sur les agissements de Domenico Rivarola et de son fils Francesco, lieutenant-colonel du second bataillon du *Regimiento de Córcega*, à Livourne, rédigé entre le 17 octobre 1734 et le 12 octobre 1735.

[28] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 14, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 6 mai 1736.

[29] A.G.S., Estado, leg. 5514, Giuseppe Ottavio Bustanzo à José Patiño, Madrid, 14 décembre 1734.

[30] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 20, duc de Montemar à Agostino Grimaldi, Pise, 2 juin 1736 ; A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 14, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 10 juin 1736.

militares más brillantes del siglo »[31], son prestige donne un poids singulier aux assurances qu'il adresse à la Sérénissime. Aussi s'est-il montré ferme face aux *Naziunali*, du moins publiquement : il renvoya Giafferi de Parme le 30 novembre 1733, et proposa à Agostino Grimaldi toute une série de mesures à prendre pour remédier aux désobéissances de Domenico Rivarola[32]. Est-ce suffisant pour dissiper, au moins momentanément, les soupçons à l'égard de Philippe V et de Charles VII ? Les marques de gratitude adressées par les Génois à Félix Cornejo semblent l'indiquer[33].

L'affaire des officiers du *Real Extranjero* traitée, la Cour de Madrid peut s'atteler à un dossier autrement plus sensible : le cas Domenico Rivarola. Précisons toutefois que la demande de révocation formulée à son encontre par les Génois n'est probablement pas directement liée à l'arrivée du baron westphalien dans l'île, mais constitue plutôt l'aboutissement d'un dossier à charge constitué de longue date avant d'être transmis aux autorités espagnoles. Le roi est clair : il ne saurait tolérer que les armoiries apposées sur les demeures de ses représentants « servent de voile sacré à leurs manquements »[34], et charge son ambassadeur à Gênes de mener l'enquête, parallèlement aux pièces déjà fournies par les autorités génoises le 6 mai. Philippe V et José Patiño savent que Félix Cornejo est particulièrement bien placé pour faire la lumière sur cette affaire. Entré en fonctions le 16 novembre 1735, il présente l'avantage d'être étranger aux mécanismes ayant conduit à la mise en accusation du vice-consul, alors que plusieurs des agents espagnols déjà en poste avaient eu connaissance du dossier ou avaient été amenés à intervenir dans son traitement. Gaetano de Arpe, Bernardo de Ezpeleta et le duc de Montemar sont ainsi sollicités par Cornejo[35]. Celui-ci s'appuie surtout sur un réseau d'informateurs génois — qui a conservé plusieurs lettres originales de Rivarola confirmant son assistance aux révoltés depuis la péninsule[36] — allant de Domenico Gavi à Agostino Grimaldi, en passant par les frères De Mari et Felice Pinelli, ancien gouverneur de la République en Corse[37]. Le fait

[31] Roberto FERNÁNDEZ, *Carlos III*, p. 256.
[32] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 2, leg. 44, comte de Montemar à Bernardo de Ezpeleta, Parme, 1er décembre 1733 ; A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 15, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 1er juillet 1736.
[33] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 14, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 10 juin 1736.
[34] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 14, José Patiño à Félix Cornejo, Aranjuez, 20 mai 1736.
[35] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 14, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 6 mai 1736 ; *Idem*, caj. 3, leg. 15, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 1er juillet 1736.
[36] La position de Domenico Rivarola à l'égard de Théodore de Neuhoff demeure difficile à apprécier avec certitude. Il est aujourd'hui considéré par plusieurs historiens comme l'un des promoteurs et des préparateurs de l'entreprise de Théodore. Pourtant, cet engagement contraste avec son attitude durant le règne du baron westphalien : il ne participe pas au gouvernement du roi de Corse et demeure à Livourne pour y poursuivre ses affaires, y compris après avoir été relevé de ses fonctions de vice-consul d'Espagne. Avec Gregorio Salvini, il paraît en outre douter de la réalité des soutiens étrangers dont Théodore se prévaut, tandis que Sébastien Costa va jusqu'à l'accuser de trahison envers le roi de Corse. On peut dès lors se demander si Rivarola, après avoir favorisé l'arrivée de Théodore et son projet, n'a pas progressivement pris ses distances avec une entreprise dont il mesurait désormais les fragilités, continuant peut-être à rechercher le salut de l'insurrection dans la protection d'une dynastie établie plutôt que dans la monarchie nouvelle incarnée par Neuhoff. L'état actuel de la documentation ne permet toutefois d'établir aucune certitude à ce sujet. Le parcours ultérieur de Rivarola invite d'ailleurs à la prudence : ce n'est qu'après le départ de Théodore de Corse et son exil sur la *terraferma* qu'il semble se rapprocher de nouveau de sa cause et lui apporter un soutien plus affirmé, Rostini écrivant dans ses mémoires que l'ancien vice-consul d'Espagne était alors devenu un « parfait théodoriste ». Sur cette question et, plus généralement, sur les rapports complexes entretenus entre Rivarola et Théodore, voir Philippe de RIVAROLA, Domenico Rivarola. Dans le tumulte des révolutions de Corse, Bastia, Stamperia Sammarcelli, 2019, pp. 75-85.
[37] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 14, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 6 mai 1736 ; *Idem*, caj. 3, leg. 15, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 1er juillet 1736.

que Rivarola réside à Livourne depuis 1734 et qu'il ait parallèlement désigné son gendre pour le représenter à Bastia[38], apparemment sans assentiment royal, ne plaide guère en sa faveur. Les témoignages concordants et les pièces désormais jugées suffisamment probantes conduisent finalement le gouvernement espagnol, le 13 juillet 1736, à suspendre Domenico Rivarola et Giuseppe Paolini di Michele de leurs fonctions de vice-consul et de substitut[39]. À Gênes, la décision, transmise par Cornejo, provoque un soulagement manifeste : « [Agostino Grimaldi] ne peut suffisamment exprimer l'extrême contentement qu'a éprouvé le Sérénissime Doge à la lecture de son contenu, et celui que ressentira tout le corps du Gouvernement lorsqu'il sera informé d'un événement si vivement désiré ne sera pas différent. Chacun devant bien reconnaître combien, en cette affaire, la bienveillance de Sa Majesté envers la République a été grande et généreuse, et quelle obligation est due au précieux intermédiaire qui a obtenu pour celle-ci une faveur si remarquable et d'une si grande conséquence pour sa propre tranquillité et son avantage dans les circonstances présentes de la Corse ».[40] Dans un dernier baroud d'honneur, Domenico Rivarola tente encore de défendre sa cause auprès de sa hiérarchie le 1er août, mais son sort est déjà scellé. Philippe V obtient néanmoins de la République la garantie « qu'il ne soit inquiété en rien et qu'il puisse librement retirer de Corse ses effets et sa famille. »[41]

La « bienveillance » des Bourbons d'Espagne vis-à-vis des demandes génoises trouve cependant quelques limites. En mai 1736, la République sollicite les chancelleries étrangères afin qu'aucun secours ne puisse parvenir aux insurgés depuis leurs États. Cette demande fait suite au blocus maritime instauré l'année précédente autour de l'île, dont l'inefficacité était désormais manifeste. Elle souhaite dorénavant qu'aucune embarcation corse ne soit admise dans les ports étrangers sans passeport délivré par la République et que les navires battant pavillon étranger qui seraient aperçus le long des côtes corses, sans faire escale dans aucun préside, soient systématiquement visités[42]. Les cours de Versailles, de Turin et de Londres se montrent favorables aux mesures réclamées par la Sérénissime, sans pour autant s'engager immédiatement : au mois de mai, Versailles subordonne encore l'adoption de telles mesures à un engagement similaire des autres puissances[43]. Après les paroles, place aux actes : l'Empereur et le roi de France publient néanmoins, les 27 et 28 juillet[44], des ordonnances reprenant les mesures réclamées par la République afin d'interdire tout secours aux insurgés et à leur nouveau roi. L'attention se porte désormais sur Philippe et son fils Charles – dont la réponse est particulièrement attendue – mais tous deux temporisent. Officieusement, ils font savoir qu'ils étudient les mesures prises par leurs homologues avant de se déterminer[45]. Mais cet attentisme devient plus embarrassant encore après l'arraisonnage d'une barque catalane dans le port de La Spezia suspectée de contrebande avec les rebelles. Le 9 septembre, Agostino Grimaldi renouvelle ses

[38] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 15, patente de Giuseppe Paolini di Michele établie par Domenico Rivarola, Bastia, 1er mars 1734, annexée à la lettre de Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 1er juillet 1736.
[39] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 15, José Patiño à Félix Cornejo, San Ildefonso, 13 juillet 1736.
[40] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 15, billet d'Agostino Grimaldi transmis par Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 29 juillet 1736.
[41] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 15, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 5 août 1736.
[42] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 14, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 28 mai 1736.
[43] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 15, extrait d'une dépêche du comte de Maurepas à Coutelet, consul de France à Gênes, 9 mai 1736, transmis par Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 5 juillet 1736.
[44] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 16.
[45] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 15, José Patiño à Félix Cornejo, San Ildefonso, 13 juillet 1736.

demandes : « La République ayant eu la bonne fortune d'obtenir ces mesures des autres Cours, comme Votre Seigneurie ne l'ignore pas, elle espère d'autant plus les obtenir de la royale magnificence de Sa Majesté, qui a toujours considéré la République et ses intérêts avec une faveur particulière. […] À proportion du besoin s'accroît l'urgence des mesures susdites, et Votre Seigneurie Illustrissime demeurera convaincue de combien il est nécessaire qu'elles ne soient pas retardées par les nouvelles dernièrement reçues de Corse, que je prends la liberté de lui exposer ».[46] Félix Cornejo s'exécute en menant l'enquête et en rappelant à l'ordre le patron de la barque, Francisco Arenas. Mais il lui est impossible de satisfaire la principale requête génoise, celle d'une ordonnance interdisant tout secours aux rebelles corses : aucun ordre en ce sens ne lui est encore parvenu de sa hiérarchie. En cette fin d'année 1736, l'attentisme persistant des cours de Naples et de Madrid irrite au plus haut point la Sérénissime. Il y a d'abord l'arrestation manquée de Théodore et de ses partisans à Livourne le 12 novembre, à laquelle les consuls d'Espagne et de Naples contribuent en s'opposant à Gavi et ses hommes au motif qu'une partie des officiers présents aux côtés du roi de Corse relevaient de l'autorité napolitaine et non génoise[47]. Le 28 novembre, Erasmo Orticoni quitte à son tour Livourne pour la Corse à bord de la galiote *Santa Anna*, commandée par le capitaine catalan Ramon Borràs. Cette fois-ci, le marquis de la Banditella est soupçonné d'avoir ordonné l'ouverture de la chaîne fermant le port afin de laisser s'échapper Borràs et Orticoni. Le gouvernement génois fait savoir à Cornejo « que cette cour et celle de Naples ne compatissent pas à l'angoisse qu'il éprouve du fait de la continuelle rébellion de Corse », fondant « ces inquiétudes sur le fait qu'aucune réponse n'avait été donnée concernant la requête qu'il m'avait adressée ».[48] Depuis le début, Félix Cornejo semble désireux de satisfaire les autorités génoises. Ni le ministère de José Patiño ni celui du marquis de Villarías ne lui fourniront pourtant les instructions nécessaires pour répondre pleinement à leurs demandes.

Les correspondances hispano-génoises révèlent que la non-publication de cette ordonnance devient un véritable point de friction dans leurs relations diplomatiques. Dans l'état actuel de nos recherches, la première mesure espagnole identifiée interdisant explicitement le commerce avec les insurgés corses est un édit du 2 avril 1746 donnant exécution à une ordonnance royale en ce sens, près de dix ans après les premières requêtes génoises[49].

L'affaire Théodore à l'épreuve de l'intervention française

Malgré son échec, Théodore de Neuhoff reste un sujet diplomatique à part entière. Tout au long de l'année 1737, les représentants espagnols se font l'écho des rumeurs qui annoncent périodiquement son retour : on le croit successivement en route vers la Corse sur des bâtiments hollandais, prisonnier au large d'Oran, puis dissimulé sur un navire immobilisé à Livourne.

Mais le retour du roi dans son royaume s'inscrirait désormais dans un contexte insulaire bien différent. Depuis le mois de mars 1737, Gênes et Versailles négocient les contours d'un futur traité de protection et d'assistance à la République. L'intégrité territoriale de cette dernière serait garantie par Louis XV et Charles VI, tandis que l'aide française se matérialiserait par une intervention militaire en Corse dans un but pacificateur[50]. Cet engagement modifie profondément les données du problème

[46] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 16, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 9 septembre 1736 ; *Idem*, Félix Cornejo à José Patiño, Gênes, 17 septembre 1736.
[47] Antoine-Marie GRAZIANI, *Le roi Théodore*, p. 142.
[48] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 17, Félix Cornejo au marquis de Villarías, Gênes, 22 décembre 1736.
[49] A.H.G., Corregiment de Girona, sign. 62, édit de Pedro de Bargas Maldonado, 2 avril 1746.
[50] Antoine-Marie GRAZIANI, *Le roi Théodore*, pp. 187-192.

corse : après avoir sollicité l'intervention impériale en 1731, la République place désormais sa pacification sous la protection de Versailles, consacrant le rapprochement que souhaitait la France dès 1735[51]. Il vient surtout contrarier les ambitions que Philippe V et Charles VII pourraient encore nourrir à l'égard de l'île : « Il ne fait guère de doute que le principal objectif de la France est d'empêcher que la Corse ne revienne jamais sous la domination de l'Espagne ou de Naples ».[52] Une opposition à Versailles paraît d'autant moins opportune que la guerre de Succession de Pologne n'est pas encore formellement achevée et que Madrid et Naples cherchent avant tout à consolider les acquisitions italiennes de la dynastie[53]. La Corse, qui n'a fait l'objet d'aucune revendication officielle, ne saurait justifier de compromettre des gains autrement plus considérables. L'intérêt qu'elle pouvait présenter dans les projets dynastiques élaborés autour de l'Infant en 1729-1730 s'est par ailleurs amoindri depuis la conquête des royaumes de Naples et de Sicile et l'accession de Charles à la dignité royale. Les deux rois ne s'opposent finalement pas à cette initiative, qui se concrétise le 12 juillet 1737[54] par la signature d'une garantie française et impériale visant à protéger l'intégrité territoriale génoise. Une seconde convention, signée à Fontainebleau le 10 novembre[55] par le marquis de Combronde et l'ambassadeur génois Giovan Battista Sobra, détermine les conditions de l'intervention française en Corse. Celle-ci devient effective le 6 février 1738 avec le débarquement à Saint-Florent du comte de Boissieux et de 5 000 fantassins[56].

C'est donc dans ce contexte que Théodore tente un nouveau débarquement dans l'île, en septembre 1738, après une première tentative avortée l'année précédente à bord du *Yong Rombout*[57]. L'entreprise, organisée dans le cadre d'une expédition commerciale financée par plusieurs marchands hollandais, atteint les côtes corses et l'un de ses navires, *L'Africain*, mouille quelque temps au nord de Porto-Vecchio. Mais les difficultés rencontrées contraignent bientôt Théodore à reprendre la mer et à longer le littoral sans jamais parvenir à reprendre pied dans son royaume. Ne pouvant débarquer à Porto Longone le 1er octobre, le roi de Corse et son bâtiment gagnent finalement l'île de Procida, au nord-ouest de la baie de Naples[58]. Le marquis de Salas, secrétaire d'État de Charles VII, est informé quelques jours plus tard de sa présence par une lettre manuscrite remise par l'intermédiaire de l'un de ses partisans. Le roi de Corse sollicite une entrevue dans le but d'obtenir l'asile, demande particulièrement embarrassante dans le nouveau contexte diplomatique, à laquelle Salas répond par la négative, affirmant « que Théodore et ses partisans ne sont pas les bienvenus ».[59] Théodore contribue lui-même à compliquer davantage la situation en laissant entendre que ses projets ne sont « ni ignorés ni désapprouvés »[60] à Madrid, allant jusqu'à s'étonner que personne n'ait été prévenu de son arrivée à Naples. De tels propos, aussi incongrus soient-ils, suffisent à raviver les soupçons dont les deux cours avaient précisément cherché à se dégager depuis 1736. Pour celles-ci, le moment ne

[51] Lettre anonyme du 26 avril 1735, dans Lucien-Auguste LETTERON (éd.), *Correspondance des agents de France à Gênes avec le ministère*, Bastia, Ollagnier, 1902, t. I, pp. 216-217.
[52] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 3, leg. 27, Félix Cornejo au marquis de Villarías, Gênes, 30 juin 1737.
[53] Antonio de BÉTHENCOURT MASSIEU, *Relaciones de España bajo Felipe V…*, chap. XIII, pp. 399-424.
[54] Antoine-Marie GRAZIANI, *Le roi Théodore*, p. 188.
[55] *Ibid.*, p. 189.
[56] Thierry GIAPPICONI, *Témoignages sur la seconde conquête française de la Corse (1739-1740)*, Ajaccio, Albiana, 2021, p. 22.
[57] Antoine-Laurent SERPENTINI, *Théodore de Neuhoff…*, chap. XIX, pp. 251-265.
[58] A.G.S., Estado, leg. 5822, « *Vera relazione dello sbarco felice del Rè Teodoro nel porto del Sorracco del suo Regno di Corsica* », anonyme, s. d.
[59] A.G.S., Estado, leg. 5822, marquis de Salas au marquis de Villarías, Portici, 14 octobre 1738.
[60] A.G.S., Estado, leg. 5822, marquis de Salas au marquis de Villarías, Portici, 21 octobre 1738.

pouvait être plus inopportun : les plénipotentiaires réunis à Vienne sont en passe de finaliser le traité de paix de la guerre de Succession de Pologne. Si la conquête de Naples et de la Sicile paraît désormais acquise à Charles VII, Madrid entend encore tirer parti des négociations pour consolider et étendre l'assise territoriale du jeune souverain en Italie. Dès les préliminaires de paix de 1735, Philippe V avait ainsi revendiqué la Toscane comme une barrière naturelle destinée à protéger les royaumes de Naples et de Sicile, ainsi que Mantoue comme garantie de la sécurité du Grand-Duché[61]. Dans ces conditions, laisser croire que les Bourbons d'Espagne et de Naples pourraient soutenir Théodore en Corse ou toute entreprise contraire aux intérêts de leur allié français ne peut que fragiliser leur position au moment même où se négocie le nouvel équilibre italien.

Mais le désintérêt affiché pour l'entreprise de Théodore ne signifie pas que Naples soit devenue indifférente au devenir politique de l'île. Le roi des Deux-Siciles et son secrétaire d'État comprennent au contraire très vite que, si sa présence dans leurs États constitue un embarras, sa liberté peut encore servir certains de leurs intérêts en Corse : « il paraissait opportun de le [Théodore] laisser en pleine liberté, sans s'assurer de sa personne, en lui laissant la possibilité et le temps de continuer à entraver le succès de l'expédition française et de maintenir dans l'incertitude le sort et le destin de la Corse ».[62] Dès lors se dessine une ligne de conduite particulièrement subtile : Théodore ne doit ni trouver refuge dans les États napolitains – au risque d'accréditer les soupçons de complaisance – ni nécessairement être neutralisé au profit de Gênes et de la France. Son départ permettrait ainsi à Philippe et Charles de se dégager d'un embarras diplomatique sans renoncer aux avantages qu'ils peuvent encore espérer de sa liberté d'action.

Cette ligne de conduite n'est cependant pas sans risque : sa lente mise en œuvre accentue les soupçons déjà exprimés à Gênes et nourrit bientôt l'impatience des représentants français à Naples, notamment celle du consul de France, qui, selon Salas, « prétend tout savoir mieux que quiconque ».[63] Une première explication tient à la complexité juridique et commerciale du dossier. L'expédition ayant été financée par des marchands des Provinces-Unies, le capitaine de *L'Africain*, Pieter Kettman, ses marchandises et son équipage relèvent également de la protection de Jozef Vanderberghe, consul de Hollande à Naples, lequel intervient en faveur du baron[64]. Un second facteur tient au fonctionnement de la prise de décision entre Madrid et Naples. Dans l'affaire Théodore, le roi des Deux-Siciles ne définit pas seul la conduite à suivre : Salas rend compte de ses démarches à Madrid et attend l'approbation du Roi Catholique avant d'arrêter définitivement les mesures à prendre. Par conséquent, dans l'attente de cette réponse, les autorités napolitaines préfèrent « temporiser ».[65] Cette temporisation ne signifie toutefois pas l'inaction. Le secrétaire d'État et ses hommes mènent parallèlement une enquête minutieuse et rassemblent le mémoire du voyage de Théodore, ses contrats commerciaux signés à Amsterdam, ses connaissements et différentes pièces susceptibles de dissiper tout soupçon de compromission avec le baron[66]. À la mi-novembre, la réponse de Madrid vient finalement conforter Charles VII dans ses décisions[67].

[61] Antonio de BÉTHENCOURT MASSIEU, *Relaciones de España bajo Felipe V…*, pp. 324-325.
[62] A.G.S., Estado, leg. 5822, marquis de Salas au marquis de Villarías, Portici, 14 octobre 1738.
[63] A.G.S., Estado, leg. 5822, marquis de Salas au marquis de Villarías, Naples, 25 novembre 1738.
[64] Antoine-Marie GRAZIANI, *Le roi Théodore*, pp. 212-216.
[65] A.G.S., Estado, leg. 5822, marquis de Salas au marquis de Villarías, Naples, 18 novembre 1738.
[66] A.G.S., Estado, leg. 5822, *Correspondencia del marqués de Salas. Presas. Asuntos de Córcega. Negocios con Roma (1738-1739)*.
[67] A.G.S., Estado, leg. 5822, réponse du marquis de Villarías, 2 novembre 1738, portée au bas de la lettre du marquis de Salas au marquis de Villarías, Portici, 14 octobre 1738.

L'approbation du Roi Catholique reçue, les autorités napolitaines s'attèlent à retrouver Théodore afin de le conduire hors du royaume. Les informateurs de Salas le croient un temps déjà parti, sans savoir où ni par quels moyens, avant de découvrir qu'il a trouvé refuge dans la maison de Jozef Vanderberghe : « Le susdit aventurier vit avec tant de précautions et demeure si bien caché qu'il ne m'a pas encore été possible de le découvrir. Toutefois, je ne désespère pas d'y parvenir prochainement ».[68] Les recherches du secrétaire d'État aboutissent dès la nuit suivante : Théodore est arrêté et conduit avec ses partisans à Gaète[69]. L'événement prend immédiatement une dimension diplomatique. Le 7 décembre, une circulaire est adressée aux ministres d'Espagne et de Naples[70] afin qu'ils en informent les différentes cours du Continent. Sa diffusion, espère-t-on, « contribuera beaucoup à dissiper chez les Génois les soupçons erronés qu'ils nourrissent, soupçons auxquels les réflexions de certains ministres n'ont pas peu contribué ».[71] Alors que certaines rumeurs prêtent aux Français l'intention de réclamer qu'on leur livre Théodore, celui-ci est conduit dans la nuit du 16 au 17 décembre jusqu'aux frontières du royaume afin d'en être définitivement éloigné[72].

L'expulsion du baron ne suffit pourtant pas à refermer immédiatement l'incident avec la France. Les hésitations napolitaines ont nourri à Versailles une méfiance que le consul français exprime une dernière fois en rappelant à Salas les engagements contractés par Louis XV envers la République : « Je profiterai aussi de cette occasion pour dire encore à Votre Excellence que le Roi, s'étant engagé par un traité public et solennel à faire rentrer la Corse sous l'obéissance de ses légitimes maîtres, Sa Majesté a tout lieu d'espérer après un pareil engagement que les rebelles de cette île ou leurs adhérents ne trouveront désormais aucune protection, soit directe ou indirecte dans les États de Sa Majesté Sicilienne, espérance d'autant mieux fondée qu'elle l'est sur les liaisons d'intérêt, de sang et d'amitié qui sont et doivent être entre le Roi et Sa Majesté Sicilienne ».[73] L'affaire Théodore se clôt ainsi sur une mise au point qui dépasse largement la personne du baron : l'intervention française en Corse impose désormais à Naples de tenir compte des engagements de Versailles envers Gênes dans la conduite de sa propre politique insulaire.

*

Loin d'être une simple parenthèse, le règne de Théodore constitue un temps fort des Révolutions corses. Il serait pourtant erroné de confondre son entreprise avec la politique corse des Bourbons d'Espagne et de Naples. L'affaire Théodore constitue avant tout un dossier diplomatique distinct, imposant aux deux cours prudence et fermeté afin que leurs intérêts dans l'île ne puissent être confondus avec les desseins personnels du baron westphalien. Objet de curiosité, puis embarras diplomatique dont elles cherchent parfois à tirer avantage, Neuhoff ne fut jamais considéré comme un allié.

Après cet épisode, le marquis de Villarías recommande qu'il ne soit donné depuis Naples « aucun motif ni même le moindre encouragement aux Corses », tant il importe désormais de « conserver la

[68] A.G.S., Estado, leg. 5822, marquis de Salas au marquis de Villarías, Naples, 2 décembre 1738.
[69] Antoine-Laurent SERPENTINI, *Théodore de Neuhoff…*, p. 339.
[70] A.G.S., Estado, leg. 5822, « *Copia de carta circular escrita en 7 de diciembre de 1738 a todos los ministros públicos de España y de Nápoles, avisándoles la seguridad del Barón de Neuhoff en Gaeta para extrañarle de estos dominios* », 7 décembre 1738.
[71] A.C.A., Legación de España en Génova y Turín, caj. 4, leg. 7, Juan Joaquín Cornejo au marquis de Villarías, Gênes, 14 décembre 1738.
[72] Antoine-Laurent SERPENTINI, *Théodore de Neuhoff…*, p. 340.
[73] A.G.S., Estado, leg. 5822, marquis de Puysieulx au marquis de Salas, Naples, 21 décembre 1738.

confiance de la France ».[74] Cette prudence contraste néanmoins avec la bienveillance que les deux cours – en particulier celle de Naples – continuent de manifester envers certains chefs insulaires. Salas reconnaît lui-même « qu'il existait une grande différence entre le baron de Neuhoff et les Corses : Sa Majesté [de Naples] connaissait à peine le premier, tandis qu'elle était satisfaite des seconds et leur devait même une reconnaissance particulière ».[75] Le cas d'Erasmo Orticoni en témoigne : malgré les récriminations françaises et la possibilité envisagée à Naples de le priver de son titre de chapelain d'honneur, c'est finalement Madrid qui s'oppose à une telle mesure, estimant qu'aucun motif suffisant ne la justifie[76]. Quelques mois plus tard, lorsque les avancées françaises contraignent les principaux chefs de la révolte à l'exil, plusieurs trouvent refuge dans les États de Charles VII[77].

Cette apparente contradiction révèle toute la subtilité de la politique menée par les autorités espagnoles et napolitaines à l'égard de la Corse. Elles peuvent renoncer à intervenir dans l'île et ménager la France sans pour autant abandonner les liens noués avec les chefs de l'insurrection ni les considérer comme des ennemis. L'affaire Théodore ne révèle donc pas une quelconque compromission avec Neuhoff. Elle met surtout en lumière les contours d'une politique insulaire prudente, attentive aux équilibres diplomatiques, mais qui ne se confond pas pour autant avec les intérêts de Gênes et de la France. La distinction formulée par Salas entre Théodore et « les Corses » en constitue peut-être la meilleure clef de lecture.

[74] A.G.S., Estado, leg. 5822, réponse du marquis de Villarías, 19 janvier 1739, portée au bas de la lettre du marquis de Salas au marquis de Villarías, Naples, 30 décembre 1738.
[75] A.G.S., Estado, leg. 5822, marquis de Salas au marquis de Villarías, Portici, 14 octobre 1738.
[76] A.G.S., Estado, leg. 5822, réponse du marquis de Villarías, 22 mai 1739, portée au bas de la lettre du marquis de Salas au marquis de Villarías, Portici, 5 mai 1739.
[77] Thierry GIAPPICONI, *De l'épopée vénitienne aux révolutions corses…*, pp. 443-445.